Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20261014-DL2608014-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DÉLIBÉRATION
DL2608014

Convocation

Date : 02/10/ 2026
Affichée le : 02/10//2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

SÉANCE – JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Le huit octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Jacques MASSE, Régine PASCO, Henri DUROS (arrivée de M. DUROS à 19h24), Eliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Isabelle MACE, Carole BIZET, Jean-Marie GAUVRY, Nathalie BOIVENT, Rozenn BOUGEARD, Benoit LAUNAY, Laurence AKOSSI, Paul PERRET (arrivée de M. PERRET à 18h40), Léa MAXIMIN, Lucas CLEMENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés :
Philippe PRESSE donne pouvoir Jean-Michel SCOUARNEC,
Guy GAUTIER donne pouvoir à Régine PASCO,
Corinne BERNARD donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
Odile LE STRAT donne pouvoir à Gaëlle HENO.

CONVENTION

Aménagement des arrêts aux abords du Lycée Fulgence Bienvenüe – approbation de la convention de financement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement du boulevard du Penthièvre, la Commune a saisi le Conseil Régional de Bretagne d'une demande de subvention pour l'aménagement de arrêts de cars scolaires aux abords du lycée Fulgence Bienvenüe.

Sur l'année scolaire 2025 – 2026, 456 élèves ont été transportés par l'une des 28 lignes scolaires, du réseau de car BreizhGo, qui desservent cet établissement.

Les travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêt des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt.

Ce projet a été étudié en concertation avec l'Antenne de Saint-Brieuc de la Direction des transports et des mobilités de la Région, il satisfait aux critères de sécurité et d'accessibilité.

Estimation du coût des opérations et montant de la participation régionale

a) Projets d'aménagements d'arrêts de car

Sur la base des estimations transmises par la Commune, le montant prévisionnel de l'opération d'aménagement des arrêts devant le lycée F. Bienvenüe est de 65 510,40 € HT.

La subvention de la Région est fixée à 70% du montant HT de cette opération, dans la limite de 200 000,00 € de dépense subventionnable.

Taux	Plafond de dépense subventionnable	Estimation de l'opération	Montant de la subvention
70 %	200 000,00 €	65 510,04 €	70% x 65 510,04 € = **45 857,03 €**

b) Equipements vélos aux arrêts de car et/ou l'aménagement de cheminements piétons/vélos d'accès aux arrêts de car

Sur la base des estimations transmises par la Commune, le montant prévisionnel de l'équipement et de l'aménagement de cheminements piétons/vélos est de 100 376,10 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20261014-DL2608014-DE

La subvention de la Région est fixée à 70% du montant HT de cette opération s'agissant d'équipements vélos et de 30% s'agissant d'aménagements de cheminements,

Taux	Plafond de dépense subventionnable	Estimation de l'opération	Montant de la subvention
70 %	15 000,00 €	1 575,00 €	70% x 1 575,00 € = 1 102,50 €
30%	200 000,00 €	98 801,10 €	30% x 98 801,10 € = 29 640,33 €
		TOTAL de la subvention	**30 742,83 €**

En prenant en compte l'aménagement des arrêts de car et l'intermodalité modes actifs + car BreizhGo associée, la participation financière de la Région s'élève donc à 76 599,86 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Région Bretagne.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 14 OCT. 2026

MAIRIE DE LOUDEAC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 14 OCT. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

MAIRIE DE LOUDEAC

MAIRIE DE LOUDEAC 22600